

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 octobre 2019

N°153/10/2019 : REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHÉ GARE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 14 octobre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 08 octobre 2019.

Présents : 31

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Annie GUILLOT, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Thierry VIALON

Représentés : 11

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Brigitte BAREGES, Christian PEREZ à Pierre Antoine LEVI, Bernard PECOU à Laurence PAGES, Clarisse HEULLAND à Alain CRIVELLA, Jacqueline LAFON à Philippe FRANCOIS, Robert INFANTI à Véronique LAGARRIGUE, Danielle AMOUROUX à Marie-Claude BERLY, Colette HARLE à N'Guessan, Jean TEKPRI, Jean Luc BUDOIA à Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES à Laura NICOLAS, Valérie RABAULT à Arnaud HILION

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR

Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 22 décembre 2016, le conseil municipal a décidé de créer une régie à simple autonomie financière pour la gestion du Marché Gare de Montauban suite à la dissolution du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Marché Gare.

Considérant la nécessité de se doter d'un règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement du site, notamment en matière :

- d'organisation du site (équipements communs, respect code la route...),
- de droits et obligations des occupants (conditions d'occupation des locaux...),
- d'activités dans l'enceinte du Marché Gare (obligations générales des usagers, accès au marché gare, surveillance, stationnement.....),
- de responsabilités diverses.

Le présent projet de règlement intérieur a été présenté à l'ensemble des usagers du marché gare le 2 septembre 2019.

Après adoption, il sera affiché sur site, notifié aux occupants du marché gare et annexé aux futurs baux.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le règlement intérieur du Marché Gare, joint en annexe.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **18 OCT. 2019**

De sa publication et/ou affichage le : **18 OCT. 2019**

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 14 octobre 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

